

Réunion du Conseil Municipal du 16 Décembre 2013

Le Conseil Municipal s'est réuni le 16 décembre 2013 à 20 H 30 sous la présidence de Christian BONNET, Maire.

Etaient présents : M. BONNET, Maire, MM. GUERIT, RICHARD, ARNAUD, Mme TAVERNEAU, adjoints, MM. MANGIN, MAINGOT, MOREAU, NOUZILLE, Mmes BLAIS, RENAUD élus.

Absents – excusés : MM. BOURREAU, PREVOST, RICHEL, THOMAS, Mmes LIEBOT, MALLET, VEILLON.

Tarifs des branchements d'eau pour l'année 2014 :

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, d'appliquer les mêmes tarifs que 2013 concernant les branchements d'eau aux pétitionnaires concernés, à savoir :

Diamètre 15 :

- **avec regard enterré (dans le sol) :**
 - Route communale : 800 € + 40 € par m. suppl. au-delà de 4 m. et ce à partir de l'axe de la route
 - Route départementale : 1050 € + 76 € par m. suppl. au-delà de 4 m. et ce à partir de l'axe de la route
- **avec coffret encastrable (dans le mur) :**
 - Route communale : 890 € + 40 € par m. suppl. au-delà de 4 m et ce à partir de l'axe de la route
 - Route départementale : 1140 € + 76 € par m. suppl. au-delà de 4 m et ce à partir de l'axe de la route

Diamètre 25 :

- **avec regard enterré (dans le sol) :**
 - Route communale : 959 € + 41 € par m. suppl. au-delà de 4 m. et ce à partir de l'axe de la route
 - Route départementale : 1209 € + 77 € par m. suppl. au-delà de 4 m. et ce à partir de l'axe de la route
- **avec coffret encastrable (dans le mur) :**
 - Route communale : 1049 € + 41 € par m. suppl. au-delà de 4 m. et ce à partir de l'axe de la route
 - route départementale : 1300 € + 77 € par m. suppl. au-delà de 4 m. et ce à partir de l'axe de la route

Diamètre 40 :

- **avec regard enterré (dans le sol) :**
 - Route communale : 1080 € + 42 € par m. suppl. au-delà de 4 m. et ce à partir de l'axe de la route
 - Route départementale : 1330 € + 79 € par m. suppl. au-delà de 4 m. et ce à partir de l'axe de la route
- **avec coffret encastrable (dans le mur) :**

- Route communale : 1170 € + 46 € par m. suppl. au-delà de 4 m. et ce à partir de l'axe de la route
- Route départementale : 1421 € + 79 € par m. suppl. au-delà de 4 m. et ce à partir de l'axe de la route

Travaux de branchement – réseau d'assainissement :

Monsieur le Maire indique aux élus municipaux que, suite au choix de l'entrepreneur pour les travaux de branchement au réseau d'assainissement, il est nécessaire de fixer pour l'année 2014, le tarif demandé aux pétitionnaires concernés, qui serait :

- Voie communale :
 - 890,35 € TTC pour le branchement de 4 mètres
 - 100,09 € TTC pour chaque mètre supplémentaire
- Voie départementale :
 - 1 365,45 € TTC pour le branchement de 4 mètres
 - 230,35 € TTC pour chaque mètre supplémentaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, accepte les tarifs proposés pour l'année 2014 concernant les branchements au réseau d'assainissement à demander aux pétitionnaires.

Participation Financement de l'Assainissement Collectif : Année 2014 :

Le Conseil Municipal décide, pour l'année 2014, à l'unanimité des membres présents, d'appliquer les tarifs suivants, identiques à l'année passée, pour la participation au financement de l'assainissement collectif, selon l'article L 1331-7 du code de santé publique :

- route communale : 1195 €
- route départementale : 1195 €

Tarifs du m3 eau-assainissement :

Monsieur le Maire propose, pour l'année 2014, au conseil municipal, les mêmes tarifs que pour 2013 concernant l'eau et l'assainissement, à savoir :

- ➔ Eau potable : 2,05 € le m3
- ➔ Assainissement : 2,05 € le m3
- ➔ Part fixe – location du compteur - : 35 € par an

Le coût demandé pour la suppression d'un compteur d'eau sera de 65 € et pour le remplacement d'un compteur gelé (frais d'installation compris) de 100 €.

Par contre, dorénavant, il sera facturé 20 € lors d'un changement de locataire du compteur d'eau en cas de déplacement du garde-champêtre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, accepte l'ensemble des tarifs proposés.

**Limitation de vitesse sur la route départementale D25
au lieu dit « Magné » :**

Monsieur le Maire indique aux élus municipaux, qu'une demande, de la part des habitants du Hameau de Magné, avait été faite à la mairie pour sécuriser ce secteur vis-à-vis de la circulation routière. Une étude avec les services du Conseil Général et notre collectivité a été réalisée et cela a abouti à des aménagements de sécurité avec la pose de ralentisseurs.

Les travaux étant terminés, il y a lieu dorénavant de modifier la réglementation de la circulation sur cette route départementale RD 25. Le maire propose que la vitesse de tous les véhicules circulant sur la route départementale D25 (du PR 19+531 au PR 19+617 et du PR 19+161 au PR 19+250) soit limitée à 30 km/h dans les deux sens de circulation, au lieu dit de Magné – commune de Coulonges-sur-l'Autize –.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, accepte la proposition du maire, à savoir la modification de la vitesse à 30 km/h comme indiqué ci-dessus.

Achat de terrain pour le rond point du collège :

Monsieur le Maire informe les élus municipaux que, la modernisation du collège HENRI MARTINEAU impose l'amélioration de la sécurité routière à l'intersection de la rue du Calvaire et de la RD1.

L'aménagement d'un rond point nécessite l'acquisition par la commune, d'une bande de terrain de 23 ares 24 ca.

Le propriétaire de la parcelle, la coopérative TERRENA-POITOU, accepte un échange sans soulte, de la surface concernée avec une contenance équivalente prélevée sur un terrain voisin appartenant aux consorts ROULEAU.

Monsieur le Maire propose l'achat d'une surface de 23 ares 24 ca aux consorts ROULEAU, au prix unitaire de 4000 € l'hectare pour procéder à l'échange indiqué.

La commune prendra à sa charge les frais notariés, l'indemnité d'éviction à l'exploitant et le coût du bornage.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, accepte la proposition du Maire, à savoir l'achat d'une surface de terrains de 23 ares 24 ca aux consorts ROULEAU au prix unitaire de 4000 € de l'hectare, et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires pour la réalisation de cette transaction.
